

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 26 mars 2024**

**N° 2024/031 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU  
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 26 mars 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 33, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 20 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Christine COURTOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Etaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Françoise TROUVILLE, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BODEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal .. :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>33</b>
Membre excusé et représenté .....	<b>0</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 9.1
Numéro : 094-219400199-20240326- lmc112872-DE-1-1
Date réception : 2 avril 2024

**OBJET : DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2020/007 du 05 juillet 2020 modifiée par les délibérations n°2021/056 du 04 mai 2021 et n°2021/099 du 28 septembre 2021 et n°2024/003 du 29 février 2024, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'il suit :

Décision n°2024/001 du 09 janvier 2024

Approbation de l'attribution de la tranche optionnelle du marché « Mission d'assistance pour l'animation du C.L.S.P.D. et le suivi de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la Ville de Chennevières-sur-Marne

Décision n°2024/002 du 09 janvier 2024

Droit de préemption urbain au 05 janvier 2024

Décision n°2024/003 du 15 janvier 2024

Convention de mise à disposition de locaux pour l'association les Rémiges Noires

Décision n°2024/004 du 15 janvier 2024

Droit de préemption urbain du 11 janvier 2024

Décision n°2024/005 du 22 janvier 2024

Approbation de l'avenant 2 avec la société TEMPIER

Décision n°2024/006 du 22 janvier 2024

Approbation de l'avenant 3 Travaux VRD Fort de Champigny

Décision n°2024/007 du 23 janvier 2024

Demande de subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule propre

Décision n°2024/008 du 23 janvier 2024

Demande de subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule propre

Décision n°2024/009 du 24 janvier 2024

Approbation de l'avenant n°1 au marché « Travaux d'aménagement du Fort de Champigny – Phase 2 – Lot n°1b : Maçonnerie-Pierre de taille »

Décision n°2024/010 du 24 janvier 2024

Avenant Lot n°1a : Maçonnerie – pierre de taille marché travaux du Fort de Champigny

Décision n°2024/011 du 25 janvier 2024

Convention d'occupation de logement communal entre la Ville de Chennevières-sur-Marne et Madame Corinne COQUILLARD

Décision n°2024/012 du 29 janvier 2024

Approbation de l'avenant n°1 – M180001

Décision n°2024/013 du 1<sup>er</sup> février 2024

Contrat de mise à disposition d'un emplacement pour le foodtruck « CAMION EAT »

Décision n°2024/014 du 1<sup>er</sup> février 2024

Contrat de prestation « Les Petits Plus » avec Tancade

Décision n°2024/015 du 1<sup>er</sup> février 2024

Contrat de prestation « Les Petits Plus » avec Jean-Charles BERNARD

Décision n°2024/016 du 6 février 2024

Contrat de prestation « Les Petits Plus » avec BBC TRIO pour le 5 avril 2024

Décision n°2024/017 du 9 février 2024

Approbation du lancement d'une procédure négociée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Fort de Champigny

Décision n°2024/018 du 12 février 2024

Convention de partenariat relative au programme Sport Nutrition Santé du quartier du Bois l'Abbé – Année 2024

Décision n°2024/019 du 12 février 2024

Contrat de cession des droits de représentation pour le spectacle « Photographie en liberté » du 28 avril 2024

Décision n°2024/020 du 12 février 2024

Contrat de cession de droits de représentation pour le spectacle « Jonasz au grenier » du 9 février 2025

Décision n°2024/021 du 19 février 2024

Droit de préemption urbain au 08.02.2024

Décision n°2024/022 du 19 février 2024

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « La lune dans les pieds » pour le dimanche 2 juin 2024

Décision n°2024/023 du 21 février 2024

Approbation de l'avenant n°1 au méché « Travaux d'aménagement du Fort de Champigny – Phase 2 – Lot N°4 – Menuiseries »

Décision n°2024/024 du 22 février 2024

Approbation de l'avenant n°2 relatif au marché « Mission de maîtrise urbaine pour la mise à jour des documents graphiques et notes relatives au projet de renouvellement urbain du quartier du Bois l'Abbé – NPRU »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 2 avril 2024 et de l'affichage le 2 avril 2024

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.